



Jean-François Bricart
Notaire

Immobilier

Liste de documents à remettre par le vendeur

Pour la signature du compromis de vente :

- une photocopie recto-verso de la carte d'identité de chaque vendeur
- l'état civil de chaque vendeur
 - Si la personne est mariée :
 - une copie de son livret de mariage et du contrat de mariage éventuel
 - Si la personne est cohabitante légale :
 - une copie de la déclaration de cohabitation légale
- une copie du titre de propriété du bien vendu
- l'original du certificat de performance énergétique
- en cas de vente d'un appartement ou autre bien situé en copropriété, les coordonnées du syndic
- une photocopie recto-verso de la carte d'identité de chaque acquéreur

Pour la signature de l'acte de vente :

- le procès-verbal de contrôle de l'installation électrique
- le cas échéant, l'attestation de conformité de la citerne à mazout
- le cas échéant, le dossier d'intervention ultérieure

Rue de la Clinique, 7
B-6780 - Messancy
Tél. : (+32) 63/37.04.36
Fax : (+32) 63/38.58.80
contact@Notaire-bricart.be
www.Notaire-bricart.be